

## Cahier des charges certification de la qualification « entraîneur de club FFVoile »

### Les enjeux de la mise en place de la qualification « entraîneur de club FFVoile » :

1/ Continuer à inciter les ligues à augmenter la qualité de la formation dispensée en région,

2/ Augmenter l'intérêt suscité par le cursus de formation « entraîneur FFVoile »,

Principe : Un protocole national commun à l'ensemble des ligues suite à une habilitation des cursus de formation régionaux par la Fédération.

### Principe d'habilitation :

Un document de présentation de la formation devra être présentée par les ligues et validé par la MFE respectant le cahier des charges du déroulé de l'UCC4<sup>E</sup> comprenant notamment :

- Le nom du responsable de la formation habilitée par l'autorité nationale
- La liste des formateurs intervenant au cours de la formation,
- La liste des tuteurs régionaux,
- Le programme de la formation intégrant les thématiques abordées et évaluées dans le questionnaire national,
- Un ruban pédagogique faisant apparaître les temps de formation ainsi que les thématiques abordées,
- Le référentiel de certification prévu en précisant les attentes du jury, les dates d'examen, que ce soit sur la partie tutorée, la soutenance du dossier et le questionnaire de connaissance sur les fondamentaux de la pratique.

N.B : Le ruban pédagogique pourra être positionné sur plusieurs années dans la limite de 3 années consécutives.

### Protocole de Certification :

La certification de la qualification « entraîneur de club FFVoile » se déroule en trois temps comprenant une partie en situation de face à face pédagogique, une soutenance de dossier et la réalisation d'un questionnaire de connaissances sur les fondamentaux de la pratique.

- Par le tuteur habilité qui s'assurera lors de l'action de tutorat que l'entraîneur stagiaire et capable de :
  - Repérer et prendre en compte les attentes et les contraintes des régatiers pour définir et faire évoluer leurs projets sportifs (cf. livret de formation et de certification pour le diplôme « entraîneur FFVoile »).



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

- Favoriser l'auto organisation des sportifs (cf. livret de formation et de certification pour le diplôme « entraîneur FFVoile »).
  - Evaluer le niveau des sportifs encadrés conformément à la carte de progression FFVoile.
- Par le responsable de la formation régionale qui s'assurera lors de la lecture d'un dossier complété d'un entretien, que le stagiaire est capable de :
    - Construire et adapter le programme sportif sur une saison sportive (cf. livret de formation et de certification pour le diplôme « entraîneur FFVoile »).
    - Sensibiliser les régatiers à l'ensemble des dimensions d'un projet de performance (cf. livret de formation et de certification pour le diplôme « entraîneur FFVoile »).
    - Favoriser le développement de la dynamique sportive locale.
- Par l'autorité nationale qui s'assurera lors du passage d'un questionnaire à choix multiples que le stagiaire maîtrise les fondamentaux théoriques de la pratique dans les domaines suivants :
    - Des notions de base sur le développement des qualités physiques (développement cardiaque – gainage et bonnes postures – étirements – coordination - associées à une approche préventive des risques traumatiques spécifiques liés à la pratique compétitive)
    - Les différents stades de développement de l'enfant
    - Des notions de base sur l'alimentation et l'hydratation
    - La tactique & stratégie
    - La météorologie associée aux effets de site
    - La tactique et les règles de course à la voile
    - La compréhension du fonctionnement de l'engin
    - La technique liée au support encadré
    - Des notions de base sur les risques liés au dopage et autres conduites à risque
    - L'environnement professionnel de l'entraîneur.

Ces connaissances seront vérifiées à l'aide d'un questionnaire en ligne qui se déroulera en OF en présence du responsable de la formation qui aura fourni au préalable à l'autorité nationale la liste des candidats comprenant leur nom, prénom, n° de licence et mail valide.

#### **Admissibilité :**

Chaque évaluation sera notée sur 20. Les candidats seront admissibles s'ils ont la moyenne sur le cumul des trois notes. Une note en dessous de 8 sur l'une des trois épreuves est éliminatoire.

#### **Certification des stagiaires ayant déjà suivi un cursus de formation UCC4e**

Pour les stagiaires ayant suivi un cursus de formation UCC4e au cours des 4 dernières années, il sera possible de les présenter à la certification de la qualification « d'entraîneur de club FFVoile » sur proposition du responsable des formations entraîneurs à la date de certification mentionnée dans le ruban pédagogique présenté dans le dossier d'habilitation de la formation.

Cette évaluation visera à vérifier la maîtrise des connaissances en théorie fondamentale de l'activité à l'aide d'un questionnaire à choix multiples.

Cette évaluation se déroulera en OF en même temps que la certification des stagiaires ayant suivi le cursus de formation de l'UCC4e et se présentant à la certification de la qualification d' « entraîneur de club FFVoile ». Elle se fera en présence du responsable de formation qui aura fourni au préalable la liste à l'autorité nationale la liste des candidats comprenant leur nom, prénom, n° de licence et mail valide.

Pour obtenir la validation de leur certification, ils devront obtenir une note supérieure ou égale à 10.

#### **Recyclage de la qualification :**

La qualification aura une durée de validité de 4 ans. Pour proroger la date de fin de validité de la qualification, les entraîneurs certifiés devront suivre un recyclage en allant soit :

- Suivre une UCC5<sup>E</sup>
- Suivre une session de formation continue des entraîneurs organisée par la FFVoile.

#### **Référencement :**

Les responsables de formation font remonter la liste des candidats avec les trois notes à l'autorité nationale accompagnée d'un bilan de formation qui vise à évaluer les points forts et les points faibles des candidats, du dispositif régional de formation « entraîneur FFVoile » ainsi que les axes d'amélioration possibles pour les prochaines sessions.

Les responsables de formation saisiront dans les trente jours suivant la dernière évaluation, sur « l'espace ligues » du site FFVoile les candidats ayant validé leur qualification d' « entraîneur de club FFVoile ».

Les responsables de la formation doivent enregistrer dans les trente jours suivant la dernière évaluation, sur « l'espace ligue » du site FFVoile, les candidats ayant validé leur UCC4<sup>E</sup> dans le cadre du cursus de formation « entraîneur FFVoile ».

La FFVoile confirmera la validation des qualifications des « entraîneurs de club FFVoile ».

OoO

